



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nice, le 20 janvier 2022

RALLYE MONTE CARLO : modalités sanitaires pour le public et consignes de sécurité

La 90^e édition du rallye automobile Monte Carlo a débuté le lundi 17 janvier et traversera les départements des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence du jeudi 20 janvier au dimanche 24 janvier.

Le parcours

Après trois journées consacrées aux reconnaissances, le coup d'envoi officiel du 90^e Rallye Automobile Monte-Carlo se tiendra le jeudi 20 janvier à 18h45 depuis la Place du Casino à Monaco.

Au programme de la première étape nocturne, deux épreuves spéciales « Lucéram-Lantosque » puis « La Bollène-Vésubie ». Suivront 3 étapes le vendredi 21 janvier : « Roure-Beuil », « Guillaumes/Péone/Valberg » et « Val-de-Chavagne/Entrevaux, deux étapes le samedi 22 janvier « Le Figeret/Thorame-Haute », « Saint-Jeannet/Malajai » « Saint-Geniez/thoard » et 2 autres le dimanche 24 janvier « La Penne /Collongues », « Briançonnet /entrevaux » pour une arrivée finale à Monaco vers 14 H 00.

Les mesures sanitaires pour le public

Dans le contexte sanitaire actuel et afin de limiter tous risques de propagation de la COVID 19, le port du masque sera obligatoire pour le public âgé de onze ans et plus assistant aux épreuves, sur les points de regroupements et dès lors que la distanciation ne peut pas être respectée, conformément aux arrêtés pris par les préfets des départements.

Bureau de la Communication Interministérielle
pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr
147 boulevard du Mercantour
06200 Nice

Service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État
pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU 04016 Digne-les-Bains Cedex

Consignes de sécurité

Pour la sécurité des spectateurs et des participants, le stationnement de tout véhicule est interdit sur la route lors des épreuves. Des restrictions de circulation seront également mises en place.

Les spectateurs ne pourront plus pénétrer dans les épreuves spéciales ni se déplacer dans celles-ci, sur la route ou sur les accotements, 30 minutes avant le départ du 1^{er} concurrent et jusqu'à la fin de l'épreuve.

Les spectateurs ne sont autorisés que dans les seules zones réservées au public et balisées. Ces zones sont toujours en surplomb d'au minimum 1,50 mètre et hors de la trajectoire des concurrents. En dehors de ces zones, les spectateurs seront interdits. Les adultes devront également être vigilants aux enfants.

Retrouvez toutes les informations et les consignes de sécurité sur :

<https://acm.mc/edition/rallye-monte-carlo-edition-2022/>

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr

147 boulevard du Mercantour
06200 Nice

**Service de la communication interministérielle et
de la représentation de l'État**

pref-communication@alpes-de-haute-
provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU 04016 Digne-les-Bains Cedex